

## Vers un consensus sur la brevetabilité du vivant

© 17/01/2003 |  Terre-net Média

**S'achemine-t-on vers un consensus des professionnels des semences et des défenseurs des semences fermières sur la question de la brevetabilité du vivant ?**

Réunies au Conseil économique et social (CES) le 16 janvier, les deux parties ont paru s'accorder sur l'intérêt du système de l'Union de la protection des obtentions végétales (UPOV) qui permet en particulier à un semencier d'utiliser librement une variété pour en créer une nouvelle. «Les sélectionneurs sont en faveur d'un libre accès aux ressources génétiques, ils sont attachés à l'UPOV» a déclaré François Desprez, p-dg des sociétés du groupe semencier Florimond Desprez. Des déclarations sur lesquelles Patrick Marchand, membre de la Coordination Nationale pour la Défense des Semences Fermières (CNDSF), «ne voit pas de grandes oppositions». Le consensus s'arrête cependant là. La CNDSF a manifesté devant le CES pour interpeller les participants du colloque sur «le double langage des semenciers».

□